



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 1996

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 1996

Ce rapport fera état des principales réalisations accomplies durant l'année 1996; l'on présentera également les principales données relatives à la situation financière de la municipalité et à la préparation du budget 1997.

Compte rendu sommaire des principales réalisations en 1996

L'année 1996 a donné lieu à plusieurs activités qui ont amélioré la situation des gens de Sainte-Pétronille. Je veux souligner ici l'excellent travail des conseillers et des conseillères qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer des services de qualité à toute la population.

Nous avons procédé à la réfection complète de la toiture du centre communautaire Raoul-Dandurand. Le coût des travaux a été de l'ordre de 55,000 \$ dont 25 % a fait l'objet d'une subvention du ministère de la Culture. Nous avons opté pour une couverture de grande qualité qui rehausse la beauté de cet édifice patrimonial et qui a une longue durée de vie. En 1997, nous poursuivrons nos travaux de rénovation extérieure en modifiant la fenestration et en rafraîchissant le revêtement de l'édifice. Ce bâtiment avait grandement besoin d'entretien et les travaux envisagés sont nécessaires pour protéger la valeur de nos immobilisations.

Notre comité d'embellissement a été très actif et il a fait un excellent travail de soutien et d'animation auprès de la population. Tous ces efforts ont porté fruit puisque la municipalité de Sainte-Pétronille a mérité le premier prix régional (incluant la communauté urbaine) du concours "Villes et villages fleuris". Bravo à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui ont redoublé d'ardeur pour réaliser cet exploit.

Le conseil a pris l'initiative d'être le premier village de l'Ile à implanter le système d'appel 9-1-1 et le premier à s'être doté d'un service d'accès à Internet par l'intermédiaire de la bibliothèque municipale *La Ressource*.

La municipalité procédera à des travaux mineurs d'entretien et de réparation des rues à l'automne 1996 : deux sections de la rue Orléans, l'extrémité nord de la rue de l'Église, le bas de la rue des Pins Sud et une section de la rue des Hêtres. Certains travaux plus importants, notamment sur la rue Orléans, ont été reportés en 1997 afin de profiter d'un éventuel programme de subvention des infrastructures. Nous avons fait réaliser un devis des travaux majeurs à effectuer au cours des deux ou trois prochaines années. Après cette période, nos travaux importants auront tous été complétés et nous n'aurons plus qu'à faire l'entretien normal de nos rues.

La municipalité a fait l'achat d'un tracteur très bien équipé qui servira à effectuer la plupart de nos travaux d'entretien. Vous avez sûrement constaté l'amélioration à l'entretien des berges.

C'est également cette année que nous avons complété les révisions aux règlements de zonage, de lotissement et de construction. Nous avons notamment adopté une réglementation qui fixe des balises strictes à l'exploitation des gîtes touristiques sur le territoire de notre municipalité.

Cette année, l'un de nos objectifs était de raccourcir les délais dans l'émission des permis pour des travaux d'ordre mineur. Nous avons réussi à éliminer la presque totalité des délais dans ces cas. Nous avons noté une augmentation sensible du nombre de permis émis (115 en 1996 vs 89 en 1995, soit une augmentation de 29 %). Cela indique que la valeur foncière des propriétés s'accroît et que les citoyens et les citoyennes sont optimistes face à l'investissement dans leur propriété.

Nous avons entrepris la réalisation d'un sentier pédestre à Sainte-Pétronille à la suite de l'obtention d'une subvention du ministère de la Culture; les travaux, sous la direction de monsieur Daniel Auclair, expert dans ce domaine, se poursuivront durant l'année 1997.

La table de concertation de l'Île a été très active cette année et nous y avons été engagés à fond. La réalisation la plus concrète est la publication du journal *Autour de l'Île*, quatre fois par année.

Une grande partie du succès de la gestion municipale réside dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Les numéros du *Beau Lieu* des mois d'août et de septembre rendaient hommage à plus de 200 bénévoles qui donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout coeur car ils font de Sainte-Pétronille un endroit unique et recherché. Je veux souligner tout particulièrement les efforts du comité des loisirs qui coordonne un ensemble d'activités très appréciées des citoyens et des citoyennes : bibliothèque, sports, terrain de jeux coopératifs, fêtes populaires, activités à caractères social, créatif ou éducatif. De même, je tiens à souligner le travail exemplaire et dévoué de notre secrétaire trésorier et des personnes qui l'assistent.

On ne peut évidemment pas passer sous silence la terrible épreuve qu'a connue la famille Émond lorsque son fils Patrick est décédé après avoir porté secours à une cliente de *l'Auberge la Goéliche* qui a été ravagée par les flammes. Patrick recevra, à titre posthume, la médaille de bravoure du gouverneur général du Canada et la médaille du civisme du gouvernement du Québec.

Quant à la perte de la *Goéliche*, un bâtiment centenaire, elle a été vécue avec tristesse par tous les citoyens et les citoyennes du village ainsi que par des milliers d'autres personnes qui avaient apprécié sa convivialité. À ceux qui se demandent si la *Goéliche* revivra, les propriétaires répondent oui avec enthousiasme. Les plans et la maquette ont été dévoilés lors d'une conférence de presse tenue le 6 novembre dernier. Bravo.

Une situation financière très saine dans un contexte budgétaire très difficile.

Grâce aux efforts de compression et de rationalisation des dépenses, nous terminerons l'année 1996 avec un surplus que nous pourrions affecter au budget de l'année 1997. La situation financière de la municipalité s'est encore améliorée et elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Alors que certaines municipalités dans notre région doivent allouer 30 % de leurs revenus au service de la dette, notre municipalité n'a aucune dette à long terme et aucune dépense d'intérêt; votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci.

Le conseil maintient sa politique de gestion très stricte des finances publiques et ses membres déploient toutes leurs énergies à épargner des sous aux contribuables en cette période de diminution générale du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population. Les rétributions du maire (3,600 \$) et des six conseillers (7,200 \$) ont été maintenues à leur seuil minimum même si le budget prévoyait des augmentations pour couvrir de nouvelles responsabilités des conseillers.

Notre défi consiste à procéder à tous les travaux d'infrastructure requis sans engendrer de déficit, sans emprunter et sans augmenter les taxes.

Le nouveau contrat d'enlèvement des ordures et de collecte sélective devrait faire épargner environ 10,000 \$ à la municipalité sur une période de trois ans.

Nouvelles factures pour les services de la SQ

Dans les années qui viennent, le gouvernement du Québec confiera de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux MRC. Nous sommes confiants en nos capacités de bien gérer ces nouvelles activités dans la mesure où cette décentralisation s'accompagnera du financement approprié. En 1992, le gouvernement du Québec avait refile aux municipalités le coût du service de la Sûreté du Québec (SQ). Ce coût représente aujourd'hui 10 cents du 100 \$ d'évaluation, soit 17 % de la taxe foncière de base. En 1997, le ministre Perreault s'apprête à nous refiler une autre facture qui fera passer, tenez-vous bien, le taux de taxation pour les services de la SQ de 10 cents à 18 cents du 100\$ d'évaluation. Ce ne sont pas de nouvelles responsabilités que l'on nous confie, ce sont de nouvelles factures qui totalisent des augmentations de 80 % pour les services de la SQ en 1997. Ainsi, le montant payé à la SQ représentera, en 1997, 27 % de la taxe foncière de base. Je crois que c'est largement excessif.

Malgré les représentations que j'ai personnellement faites auprès du Ministre, malgré l'opposition unanime des municipalités membres de l'UMRCQ et la violente sortie de madame Jacinthe Simard, présidente de l'UMRCQ, contre le projet de réorganisation policière, le Ministre Perreault a quand même décidé de refiler la facture aux petites municipalités lesquelles n'ont d'autre choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire auquel la loi les oblige.

Tout cela pour vous informer que contre notre gré et avec beaucoup d'amertume, nous nous voyons contraints de vous *refiler* cette augmentation tout en étant conscients que le niveau des services rendus par la SQ ne sera pas significativement meilleur.

Depuis quatre ans, à Sainte-Pétronille, nous avons réussi à ne pas augmenter les taxes foncières malgré une hausse cumulative de l'inflation supérieure à 10 %. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre dans cette voie.

Alors que nous nous engageons dans l'exercice de la planification budgétaire pour l'année 1997, nous tenterons de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière de base en sus des 8 cents du 100 \$ d'évaluation exigés par les services de la SQ.

Comparaison 1996-1997

	<u>Taxe foncière de base</u>	<u>Taxes pour les services de la SQ</u>	<u>Total des taxes municipales*</u>
1996	50 cents du 100 \$	10 cents du 100 \$	60 cents du 100 \$
1997	50 cents du 100 \$ **	18 cents du 100 \$	68 cents du 100 \$

* À ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 100 \$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

** Estimation

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 550,000 \$; il vous sera communiqué en détail dans le prochain *Beau Lieu*.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos fonds et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. Nous désirons conserver une réserve suffisante pour couvrir les dépenses urgentes et/ou imprévues à court terme. **Notre objectif est de ne pas augmenter votre taux de taxe foncière de base et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille

Le 4 novembre 1996



Province de Québec

Municipalité de
Village de Sainte-Pétronille

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Lundi le 2 décembre 1996, le conseil tiendra une session spéciale à 21 heures concernant l'adoption du budget pour l'année 1997.

La session spéciale se tiendra à la Mairie, 3, rue de l'Église, à Sainte-Pétronille et toutes les personnes intéressées peuvent y assister.

DONNÉ à Sainte-Pétronille ce 7^e jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Gaston Lebel
Secrétaire-trésorier



Province de Québec

Municipalité de
Village de Sainte-Pétronille

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Une demande en vertu du règlement sur les dérogations a été présentée par monsieur Renaldo Pilote (lots no 180-1 et 180-2), 151, chemin du Bout-de-l'Île, Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R-6/S-1.

Cette demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance inférieure à la marge latérale prévue pour la zone ci-haut mentionnée.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du conseil, qui se tiendra lundi le 2 décembre 1996 à 20 heures, à la Mairie, 3, chemin de l'Église à Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

DONNÉ à Sainte-Pétronille ce 7^e jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Gaston Lebel
Secrétaire-trésorier